

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du **06 décembre 2022**

Présidence : Madame Delfina ORELLANA

Conseillers présents pour les votes : 33 + 1 (Présidente)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

D'assermenter Monsieur Massimo di BIASE en remplacement de Monsieur Gaspard GUILLEMIN démissionnaire

D'accepter l'amendement déposé par la Municipalité concernant une écriture du budget 2023 figurant au débit du compte 440.4359 alors qu'elle devait être au crédit :

Oui : 33 voix Non : 0 Abstention : 0

D'accepter le préavis n° 07/2022 : Budget 2023

Oui : 32 voix Non : 0 Abstention : 1

D'accepter le préavis n° 08/2022 : Demande de crédit de CHF 810'000.- TTC pour la mise en séparatif des collecteurs communaux au chemin du Motty et rues Basses

Oui : 32 voix Non : 0 Abstention : 1

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

La Présidente
Delfina ORELLANA



Le Secrétaire
Georges DURAND